

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32-179

Décret n° 93-452 du 30 SEPTEMBRE 1993
mettant fin aux fonctions d'un haut
commissaire.

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-005 du 26 juin 1993 portant nomination
d'un haut commissaire ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

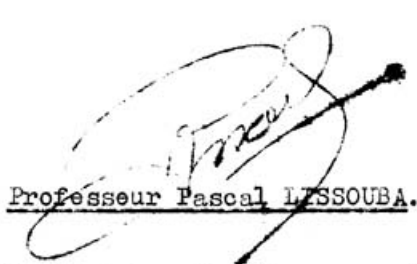
Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article Premier : Il est mis fin aux fonctions exercées par Monsieur
(Jean-Jacques) ONTSA-ONTSA en qualité de haut commissaire.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 30 SEPTEMBRE 1993


Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Par le Président de
la République :

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,


Igoula MOUNGOUNGA-NKOMBO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-